

ZOOM SUR LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

1

• Pourquoi devenir maître d'apprentissage ?

Pour transmettre ses connaissances, son savoir-faire, partager sa culture professionnelle et ainsi développer une nouvelle compétence.

Pour se sentir utile en dehors du travail que l'on exerce habituellement.

Pour profiter du regard neuf de l'apprenti sur son métier, et ses enseignements qu'il reçoit au CFA.

Pour prendre du recul vis-à-vis de son activité quotidienne.

2

• Qui peut être maître d'apprentissage ?

Le maître d'apprentissage doit être un agent de la collectivité. Il est majeur et possède des compétences professionnelles mais aussi des qualités pédagogiques.

Le maître d'apprentissage doit :

Être titulaire d'un diplôme ou titre du même domaine que celui visé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée.

ou

Justifier de deux années d'exercice dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

3

• À quoi s'engage-t-il ?

Le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne vers l'obtention de son diplôme. Il peut encadrer jusqu'à 2 apprentis et 1 redoublant au maximum.

4

• Comment remplir cette mission ?

- Formuler l'apprenti sur son temps de travail.
- Se rendre disponible pour répondre aux questions de l'apprenti et s'assurer de son intégration.
- S'informer de son parcours au sein du CFA et de ses résultats.
- Consacrer du temps aux relations avec le CFA.
- Se former grâce au CNFPT.

5

• Et l'employeur, quel est son rôle ?

Accueillir l'apprenti, présenter l'équipe, le lieu de travail et les activités de la collectivité, l'informer de l'ensemble des règles et usages internes.

Organiser et planifier les tâches qui lui incombent au quotidien.

Accompagner l'apprenti dans sa découverte de toutes les facettes du métier qu'il apprend.

S'assurer qu'il dispose de conditions de travail satisfaisantes et d'un environnement respectant les règles d'hygiène et de sécurité applicables. Dans le cas d'un apprenti en situation de handicap, n'hésitez pas à solliciter la correspondante handicap pour mettre en place des solutions adaptées.

Évaluer l'acquisition de ses compétences professionnelles.